

La forêt classée de Kua aujourd'hui . suite aux textes sur tradition et rapport à l'environnement .

LES FORETS CLASSEES La forêt de Kua

15 JANVIER 2020

Leur classement présente un intérêt: un exemple la forêt de KUA



La forêt classée de Kou se trouve à 20 km de Bobo Dioulasso.



Cette forêt classée est gérée par le projet **BKF** et l'**Office National du Tourisme** depuis 2006. Classée en 1951, cette forêt de 115 ha est un des rares exemples restant d'une forêt de type guinéen au Burkina Faso. Sa réserve écologique (flore et faune) en fait un exemple unique dans un pays sahélien.

INTERET DU CLASSEMENT/

Tout d'abord, la protection des sources. Jouant un rôle d'éponge, le système racinaire du massif forestier du Kou par exemple permet au terrain d'emmagasiner beaucoup plus d'eau que les bords dénudés du kou tout en réduisant l'évaporation par son couvert. Il empêche dans une certaine mesure l'ensablement des sources.

Ensuite, la protection du massif forestier, qui renferme quelques spécimens de la flore de la grande forêt (chlorophora, carapa proc et beaucoup d'autres essences d'ombre), permet d'entretenir un degré hygrométrique très différent de celui de l'extérieur.

Enfin, une protection permettra de faire de ce massif, plus tard, une réserve botanique et un lieu de plaisance très fréquenté.

Dans les modalités de mise en pratique de la tradition, les villages riverains se sont dotés de lieux de culte et de coutumes réglementant l'exploitation des dites forêts depuis longtemps.

Les recherches menées dans les forêts de Dindéresso et du Kou révèlent que l'emplacement des différents autels est un espace de biodiversité. En effet, il y est interdit de couper du bois et d'y tuer certaines espèces considérées comme les enfants de l'Esprit du lieu. En effet, saccager ces lieux, serait déclencher la colère des Esprits qui y habitent et aussi celle du grand Esprit SOXO, protecteur de la brousse, contre le fautif, contre sa famille, et contre le village. Par ricochet, ce serait mécontenter le fondateur du village, DWO, qui est le médiateur entre





la communauté villageoise et WURO , et donc provoquer la colère des Ancêtres qui, toute leur vie terrestre durant, ont respecté ces lieux.

La diversité des essences floristiques et des espèces animales vivant sur terre et dans les eaux de ces forêts, la multitude des oiseaux et les différents insectes qui s'y abritent font d'elles un vivier et un arboretum pour toute la région. A partir de ces forêts, la province et la région s'enrichissent en biodiversité. Les animaux et les oiseaux de ces deux forêts vont féconder d'autres régions. Cela se vérifie au niveau des silures, des iguanes, des caïmans, des varans, des boas et des pythons.

La forêt classée de Dindéresso, qui n'est pas une forêt sacrée, et donc ouverte aux hommes, tient jusqu'aujourd'hui en partie grâce aux

nombreux autels que les populations des villages riverain Continuent à animer périodiquement à travers des rites

« Les traditions et les coutumes, que certains considèrent comme des survivances rétrogrades opposées à tout processus de développement, sont une partie importante du patrimoine culturel. Elles immortalisent des événements, des faits et gestes, ou l'option pour un projet ayant marqué l'histoire d'une communauté. En réalité, la prise en compte des traditions et coutumes dans les processus de transformation de qualité est une reconnaissance des mérites des générations passées qui ont su créer et mettre en œuvre des règles de conduites face à



un danger qui menaçait la cohésion sociale ou face à une catastrophe naturelle qui a éprouvé la communauté à une période de son histoire. Les traditions et coutumes sont d'autant importantes qu'elles relient les générations présentes à celles passées et à venir. Elles permettent ainsi une

perception active de l'antériorité et favorisent l'entreprise du futur. Ignorer ce « déjà là » dans la



législation sur le foncier et les forêts, c'est bâtir une maison sur du sable, et sans fondation, c'est ignorer que leurs prédécesseurs ont eu pour souci le quotidien des générations futures que nous sommes aujourd'hui, et donc s'ignorer en tant que maillon d'une chaîne

Les savoirs locaux et les coutumes réglementant la gestion du foncier et des ressources naturelles comportent, encore de nos jours, des éléments indispensables à l'aménagement des forêts. Pour preuve, les différents lieux de culte repérés dans les forêts de Dindéresso et du Kou sont de véritables espaces de biodiversité, excepté ceux qui sont dans les champs ou à l'orée de l'espace urbain. Les coutumes les ont mis à l'abri de la pression anthropique. Il s'agit donc de savoir interpréter les rapports de l'homme avec la nature et d'y retrouver les pierres d'attente pour une législation moderne.

Les coutumes et rites pratiqués dans les forêts par une communauté sont les fruits d'une vision du monde de celle-ci. Ainsi, dans la mentalité des Bobo-Madarè, l'homme appartient à la nature qui est composée du visible et de l'invisible qui est

le plus important, car plus puissant et plus fiable. Les traditions et coutumes étant un héritage légué par les Ancêtres, par elles les hommes ont une perception active de leur passé. À travers les liens avec l'invisible, tissés par les coutumes, les communautés villageoises sont en mesure comparer, d'avoir du recul, de rectifier au besoin. Elles deviennent actrices de leur propre histoire, artisans de leur propre identité et dans l'universel en pleine mutation. C'est ainsi que l'histoire, science des changements donne sens à la vie." DOTI BRUNO SANOU. POLITIQUES ENVIRONNEMENTALES TRADITIONS ET COUTUMES EN AFRIQUE NOIRE.

CONTRE EXEMPLE CONTEMPORAIN : LE DECLASSEMENT DE LA FORET DE KUA La Chine après le rétablissement des relations diplomatiques (1918) a alors promis de financer entièrement la construction d'un centre hospitalier universitaire (CHU) à Bobo Dioulasso, sous la forme d'un don estimé à 60 milliards de francs CFA [91,5 millions d'euros].

Feu aux poudres

Si tous les acteurs sont unanimes sur le caractère salubre de l'initiative, destinée à améliorer l'accès aux soins dans cette région, le choix de l'emplacement de l'hôpital, dans un pays qui perd chaque année 4% de son massif forestier, a mis le feu aux poudres. Et la décision du conseil municipal de Bobo Dioulasso, le 19 avril dernier, de déclasser une partie de la forêt de Kua a fédéré les opposants au projet.



« Il ne faut pas toucher à cette forêt ! » martèle Sylvestre Ouédraogo, membre du Groupe de recherche-action du Burkina sur la gouvernance forestière (GAGF). « Nous subissons déjà de plein fouet le changement climatique. Ce n'est pas possible qu'une forêt classée soit considérée comme le meilleur endroit pour construire un hôpital », poursuit cet homme qui, aux côtés de plusieurs autres organisations de la société civile et de personnalités politiques, est monté au créneau contre le projet au cours des dernières semaines



Depuis un mois, les initiatives se multiplient. Une pétition en ligne contre le déclassement du site a récolté plus de 10 000 signatures en une semaine. une plateforme citoyenne a pour sa part appelé à « une manifestation citoyenne, pacifique et républicaine », le 1er juin à Bobo Dioulasso, pour dire «

non au déclassement de la forêt classée de Kua et exiger le maintien du projet de construction de l'hôpital sur un autre site, mieux indiqué, dans la commune ».

LA FORÊT DE KUA EST LA PRINCIPALE SOURCE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA VILLE DE BOBO DIOULASSO

Si la préservation du patrimoine forestier – et en particulier la protection des essences rares – mobilise les environnementalistes, la forêt de Kua, d'une superficie estimée à 350 hectares et classée depuis 1936, revêt une importance capitale pour les habitants de Bobo Dioulasso.

« Elle a été classée pour préserver les sources d'eau de la zone. Sa nappe phréatique est la deuxième source d'eau la plus importante d'Afrique de l'Ouest, après le Fouta Djallon. C'est également la principale source d'alimentation en eau potable de la ville de Bobo, qui risque d'être polluée avec la construction d'un hôpital », souligne ainsi Paul Djiguemdé, directeur général des Eaux et Forêts au ministère de l'Environnement.



L'ambassade de Chine assure avoir respecté les procédures

Pourquoi, dans ce cas, avoir précisément choisi ce lieu pour construire le futur CHU ? Du côté de la coopération chinoise, on assure que le choix a été fait en totale concertation avec les autorités burkinabè. « Plusieurs sites nous ont été proposés. Après des études et des échanges avec la partie burkinabè, nous avons conclu ensemble que les autres étaient soit trop proches de sources d'eau ou de champs, soit difficiles d'accès, ou encore que des questions de propriété foncière se présentaient.



Le site actuel, peu boisé et très facile d'accès, est idéal », détaille à *Jeune Afrique* Bowei Wang, chargé de communication à l'ambassade de Chine à Ouagadougou.

Le diplomate indique par ailleurs que « même avant d'être informés que le site se trouve dans une forêt classée, nous avons planifié un programme de verdissement ». Celui-ci « prévoit notamment que les arbres qui s'éparpillent dans le site seront protégés, et que d'autres y seront plantés », insiste l'officiel chinois, qui assure que « toutes ces mesures permettront de contrôler la pollution et d'avoir le minimum d'impact ».

Trois missions d'experts ont en outre effectué des missions sur place pour réaliser des études de terrain et élaborer le design architectural. Spécialisée dans les secteurs de l'aviation et de la défense, la société China Aviation Planning and Design Institute Co. a remporté ce dernier marché, passé sous appel d'offres. Une fois les plans du futur CHU terminés, un autre appel d'offres sera lancé afin de désigner l'entreprise chargée de sa construction.

La protection de l'environnement, « est une condition préalable à tous les projets de coopération chinoise. Il est prévu dans la conception du projet des stations de traitement des eaux, des déchets et de la purification de l'air », assure le cadre de l'ambassade chinoise.



Au Burkina, polémique sur un projet d'hôpital financé par la Chine dans la forêt classée de Kua – Jeune Afrique

Le projet de construction d'un hôpital, à Bobo-Dioulasso, sur un site abritant une forêt a suscité de vives polémiques opposant la vocation de l'homme à agir pour son bien et le bien que la nature lui offre en termes d'environnement et de cadre de vie. Sans prendre position dans le débat, nous y voyons une opportunité, combien heureuse pour chaque Burkinabè, de revoir sa position vis-à-vis de l'environnement.

Nous observons que, dans la quête d'espaces pour se construire un logement ou pour tirer sa pitance, le Burkinabè a, comme tous autres humains, conquis des contrées qu'il s'est attribuées et a jalousement conservées. La brousse, au sens d'un espace vierge sans maître, est ainsi devenue, progressivement, « ma terre », « mon champ », « mon domaine » et, la dévolution successorale s'imposant, transformée en « notre terre », « notre champs »...



La brousse a une âme et sa conquête n'a été possible qu'au moyen d'un pacte éternel (?) entre le premier occupant et cette âme. Le lien est indissoluble et seule la force peut défaire ce pacte. On se rappelle, à cet effet, des conquérants organisés en chefs, rois, seigneurs qui ont chassé, soumis ou tenté de chasser ou de soumettre leurs semblables sur des espaces, dans la vue de s'en approprier, jusqu'à la colonisation européenne, qui elle-même visait les espaces autant que ceux qui y vivaient. Quiconque venait après pour accéder à « ma » ou à « notre » terre, doit être autorisé. Autorisation

provisoire, le lien entre le « propriétaire » et « sa » terre étant sacré.

Ce caractère essentiel du lien entre l'homme et sa chose va aussi induire les possibilités qui s'offrent à celui qui sera admis à l'exploiter. En effet, on permettra de couper les buissons, les arbustes et même

les arbres, de détruire les herbes, mais jamais de planter quelque plante qui puisse durer plus le temps d'une vie.



La crainte étant que ce qui est planté ne convertisse le droit précaire et provisoire de celui qui l'aurait fait en un titre de même rang que celui qui l'y avait admis. On pensait aussi que la destruction ne concernant que quelques plantes, elle n'entamait pas l'essence de la nature qui, à des endroits rasée, repoussait quelques années plus tard, cicatrisant ainsi de ses plaies et se montrant intacte et pérenne. Mais, les besoins de l'homme évoluent. Il n'aura plus besoin seulement d'espaces au dépend de l'écosystème, il exigera de la nature son bois, ses ressources souterraines (eau, mines, etc.) pour constituer les fondements de son autonomie. Ainsi, le pacte s'est ainsi progressivement déchiré : la nature n'a plus d'âme pour l'homme, elle constitue dorénavant un bien commercable.... Le dieu ARGENT est passé par là ! La relation entre le Burkinabè du XXI^e siècle et son environnement se trouve à ce stade du processus.



Nous voyons plus nos projets que l'harmonie à y mettre pour préserver l'équilibre avec la flore et la faune. Les leaders de la Révolution d'août 1983, riches de leurs rêves mais conscients de ce nécessaire équilibre, avaient érigé une bataille de conversion des consciences désignée sous le vocable, autrefois célèbre, des trois luttes : contre les feux de brousse, contre la coupe abusive du bois et contre la divagation des animaux. Mais, ils n'avaient pas imposé que des actes de négation (« contre ») ; ils

avaient su galvaniser la collectivité à planter des bosquets dans les villages, dans les écoles, dans les centres de santé (CSPS), etc. qui, encore, se dressent comme un rappel à la noblesse de leur vision.

Tous en parlent, certains abattant le centenaire tamarinier qui résiste encore sur « leurs parcelles », les autres se plaignant des coupures intempestives de l'énergie thermique fournie par la SONABEL qui interrompent le confort que leur offre une climatisation pourvue au bureau ou acquise au moyen d'économies chèrement acquises. Comment, dans cet élan de fous qui construisent une échelle vers le ciel, inviter à constater qu'il n'y aura jamais assez de bois pour le projet ?

Il ne faut pas se résigner ! On peut, non seulement sauver les ilots de brousse ou de forêts qui restent encore, mais reverdir notre pays, créer les conditions de vie plus saines pour tous. On doit résolument agir dans ce sens, en s'avisant qu'autrement, la question deviendra, dans quelques proches années, un problème de santé publique : la canicule ravagera comme les moyens alternatifs de refroidissement de notre écosystème (climatisation, humification, ventilation, etc.) apporteront leur lot de maladies mortelles ! Mais comment faire ? :



Les pouvoirs publics pourraient intégrer davantage le reverdissement des espaces publics, des locaux administratifs, des routes et rues dans leurs politiques gouvernementales. Chaque service, dans la hiérarchie administrative, doit avoir un programme de plantation et d'entretien d'arbres sur l'espace qu'il occupe ;

► Le Législateur devraient revoir les mesures coercitives contre ceux qui détruisent, mais aussi ceux qui s'abstiennent de construire et de préserver l'environnement, en allégeant les procédures qui aboutissent à la sanction, en créant, à l'instar des poulx anti-terroristes, des poulx de préservation de l'environnement au sein des FDS (en plus du classique et salubre service des eaux et forêts), et de la Justice, etc. ; ► Les collectivités territoriales, dans le cadre de l'organisation des lotissements, devraient, d'une part, prévoir des espaces verts, « sacrés » que leurs services de voirie veilleraient à reboiser et à préserver et, d'autre part, conditionner l'attribution des parcelles, à quelque usage qu'elles seraient destinées, à la plantation d'arbres dont le nombre minimal serait au prorata de la superficie accordée. Les taxes de jouissances pourraient être réduites proportionnellement en forme de subvention à ces « efforts demandés ». L'obtention du PUH et/ou du titre foncier ne devrait pas être possible pour ceux/celles qui n'auraient pas respecté cela ;

[Tribune : Au-delà de Kua - leFaso.net](http://tribune.burkina.net)

C'est désormais officiel. Le gouvernement burkinabè renonce à déclasser une partie de la forêt de Kua pour construire un hôpital. Le Premier ministre burkinabè, Christophe Dabiré l'a fait savoir ce jeudi 13 août 2020 lors d'une tournée dans les Hauts-Bassins. Il a par ailleurs précisé qu'un autre site a été trouvé, à Palla, où sera construit cet hôpital de référence offert par la Chine.

Cette nouvelle ne peut que réjouir les défenseurs de l'environnement qui ont bataillé pour que Kua soit épargné au grand bonheur des générations futures. Mais, il y a encore d'autres défis qui se posent à ces acteurs. Il est en effet important d'engager des actions pour mieux protéger et reboisement de façon conséquente cette forêt classée depuis des lustres.

